

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 11 février 2021**

D03_110221

L'an deux mil vingt et un, le onze février à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation de la motion relative à la certification langagière

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Virgile CHASSAGNON, Isabelle KRZYWKOWSKI, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Jennifer BUYCK, Fanny COULOMB, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Gabriel BUCHE, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Véronique GHIGLIONE, Thibault RUCHON, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Noémie DUTILLEUL, Raphaël PUYGRENIER, Bartimée BOSSON, Emmy MARC.

Membres représentés : Sophie LAMBERT-LACROIX (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Richard MONVOISIN (procuration à Virginie ZAMPA), Lucie LEMPEREUR (procuration à Noémie DUTILLEUL), Gwenaél DELAVAL (procuration à Souad HOUAMA), Hugo PREVOST (procuration à Emmy MARC).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

La motion relative à la certification langagière est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	5
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la motion relative à la certification langagière.

Fait à St Martin d'Hères, le 1^{er} mars 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dechenaud', with a stylized flourish at the end.

David DECHENAUD

Publié le : 08/03/2021

Transmis au Rectorat le : 08/03/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D03_110221**

Proposition de motion

Par courrier en date du 5 janvier 2021, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation (MESRI) a précisé la stratégie nationale relative à la certification en langue anglaise. Il a annoncé sa décision de confier cette mission à un organisme privé en passant un marché avec l'entreprise « PeopleCert ».

La Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'Université Grenoble Alpes, réunie le 11 février 2021, exprime son opposition à cette politique ministérielle qui conduit à conditionner l'obtention de diplômes d'Etat à la passation obligatoire d'une certification privée dans la seule langue anglaise.

Faire ainsi appel à un organisme privé constitue une atteinte au service public de l'enseignement supérieur. En confiant la certification à une entreprise inconnue des milieux académiques et professionnels, le Ministère ne permettra pas d'atteindre les objectifs qu'il s'est lui-même fixé, à savoir une certification « reconnue internationalement » selon la lettre de la circulaire.

Par ailleurs, l'Université Grenoble Alpes porte le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES), qui est une certification publique et plurilingue reconnue nationalement, soutenue par la Conférence des présidents d'université (CPU) et par le MESRI lui-même. En décidant de ne pas retenir cette certification, le Ministère renonce à s'appuyer sur les compétences reconnues du service public de l'enseignement supérieur, préférant assurer le financement d'un organisme privé dont les compétences sont, en revanche, sujettes à caution.

La Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) de l'université Grenoble Alpes exprime son désaccord quant à cette privatisation de la certification langagière associée à la délivrance des diplômes de l'Etat.

Elle demande au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de suspendre le déploiement de cette politique de certification et d'envisager le redéploiement des moyens financiers mobilisés vers le service public de l'enseignement supérieur afin de permettre une certification publique et multilingue des compétences des étudiants.